



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 28 – du 03-06-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohamed Amine KOUCHKAR.

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 14h00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 27 du 27/05/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 28/05/2025 de Mairie de VOLX : Arrêté municipal du 29/05 au 11/06/2025. Lu et noté.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPÉTITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.

CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres.

Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre

Accession

- RAS

D1 Poule A

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53237970 : GJ VIVOR 2 – FC LA SAULCE 1. La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI ou feuille de match pour le lundi 09/06/2025 délai de rigueur.

D2 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53237999 : FC L'AVANCE 1 – GAP Foot 05 3. **Reprogrammé le 04/06/2025. (Accord des 2 clubs).**



PÔLE TECHNIQUE

D3 Poule A

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238045 : L'ARGENTIERE Sp 2 – FC LA SAULCE 2. La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous fournir la FMI pour le lundi 09/06/2025 délai de rigueur.

D3 Poule B

Journée 10 du 31/05/2025

- Match n° 53238080 : L'ARGENTIERE Sp 1 – O CHORGES 2. La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous fournir la FMI pour le lundi 09/06/2025 délai de rigueur.

D3 Poule C

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammé le 24/05/2025.** La commission demande au club de USB SEYNE LES ALPES de nous fournir la FMI pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner**

Journée 6 du 17/05/2025

- Match n° 53238115 : FC MALIJAI 1 – US VEYNES SERRES 1. **Reprogrammé le 07/06/2025. (Accord des 2 clubs)**

Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238120 : GJ VIVOR 3 – FC MALIJAI 1. La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI pour le lundi 09/06/2025 délai de rigueur.

D3 Poule D

Journée 10 du 31/05/2025

- Match n° 53238154 : GJ BASSIN DU LARGUE 2 – AS FORCALQUIER 1. **Reprogrammé le 03/06/2025. (Accord des 2 clubs)**

Critérium U9

Samedi 24 mai 2025

Plateau "Festifoot"

- Site 1 à La Saulce : Manque feuille de plateau et de présence. La commission demande au club du FC La Saulce de nous fournir les documents pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **Reçues.**
- Site 2 à Eyglies : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp. La commission demande au club de L'Argentièrè Sport de nous fournir le document pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **En l'absence du document demandé la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Saint Bonnet : Manque feuille de plateau et de présences. La commission demande au club de L'AF CHAMSAUR VALGAU de nous fournir les documents pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **Reçues.**
- Site 6 à Villeneuve : Manque feuille de plateau et de présences. La commission demande au club de US VIVO 04 de nous fournir les documents pour le lundi 2/06/2025 délai de rigueur. **Reçues.**
- Site 7 à Peyruis : Manque feuille de plateau et de présences. La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous fournir les documents pour le lundi 2/06/2025 délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Critérium U7

Samedi 24 mai 2025

Plateau "Festifoot"



PÔLE TECHNIQUE

- Site 1 à Gap : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp. La commission demande au club de L'Argentière de nous fournir le document pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Vinon : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous fournir le document pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **Reçues**
- Site N°2 à Vinon : Manque feuille de présence de l'ASVG et de Volonne. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Digne : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de CA DIGNE 04 F de nous fournir le document pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **Reçues**
- Site 3 à Digne : Absence prévenue du FC Malijai, Absence non prévenue de l'EP Manosque. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Veynes : Manque feuille de présence de O CHORGES et de AF CHAMPSAUR VALGAU. La commission demande au club de O CHORGES et de AF CHAMPSAUR VALGAU de nous fournir le document pour le lundi 02/06/2025 délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- ✓ **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 * :**
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
SC VINON DURANCE

En vue de la préparation de la saison 2025/2026, un appel à candidature est lancé pour l'organisation des rentrées du Foot U10/U11, U8/U9, U6/U7 prévue les :

- ✓ **Samedi 13/09/2025 : Rentrée du foot U10/U11**
- ✓ **Samedi 20/09/2025 : Rentrée foot U8/U9**
- ✓ **Samedi 27/09/2025 : Rentrée foot U6/U7**

La séance est levée à 15h00

Réunion suivante le 10/06/2025 en visioconférence à 14h00

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER